

Une directrice d'école du Havre sanctionnée pour avoir critiqué la réforme Blanquer : des enseignants envahissent la mairie

franceinfoRadio France

4-5 minutes

- [Actualités](#)
- [Société](#)
- [Education](#)
- [Réforme de l'école](#)

L'Éducation nationale réfute le terme de "mutation forcée", et évoque un "blâme" et une mutation acceptée par la directrice. Une version contestée par le syndicat SNUipp.



"Carton rouge" pour les élus, ont dénoncé une centaine d'enseignants, réunis à l'appel du syndicat SNUipp. (RADIO FRANCE / SIMON DE FAUCOMPRET)

Mis à jour le 30/04/2019 | 13:56

publié le 30/04/2019 | 13:56

LA NEWSLETTER ACTUNous la préparons pour vous chaque matin

Une centaine d'enseignants se sont invités lundi au conseil municipal du Havre, [rapporte France Bleu Normandie](#) mardi 30 avril. Une de leurs collègues, directrice d'école, a été sanctionnée pour avoir contesté [la réforme Blanquer](#). Ils estiment

que l'équipe municipale a une part de responsabilité dans cette sanction.

Cette enseignante a envoyé un mail, il y a plus d'un mois, à des parents d'élèves pour les tenir informés des problèmes liés, selon elle, au projet de loi "*pour une école de la confiance*", porté par Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation. Mais l'enseignante a envoyé cet e-mail au sein de l'école et via son adresse professionnelle, celle donc de l'Éducation nationale. Un mail transféré à l'inspection, qui a décidé de sanctionner l'enseignante à double titre le vendredi 26 avril, à l'issue d'une commission : un blâme et l'obligation de demander une mutation avant le vendredi 3 mai.

Les manifestants estiment que la sanction est "*disproportionnée*" et que la mairie est coupable de "*délation*", ce que conteste l'adjointe à l'Éducation, Florence Thibaudeau-Rainot. Pour elle, les sanctions prises contre la directrice n'ont rien à voir avec la municipalité havraise. "*C'est une assemblée municipale, on prend des décisions municipales*", plaide-t-elle.

L'Éducation nationale réfute le terme de "*mutation forcée*". [Joint par France Bleu Normandie](#), le directeur académique de Seine-Maritime Olivier Wambeck assure qu'il n'y a qu'une sanction administrative. Il évoque ainsi un blâme et assure que la directrice a accepté la mutation qui lui était proposée.

Si nous étions dans le cadre d'un déplacement d'office nous serions effectivement dans le cadre d'une sanction. Mais cela eût été soit un blâme soit un déplacement d'office. Il n'y a pas de double sanction. Olivier Wambeck, directeur académique de Seine-Maritime à France Bleu Normandie

Mais pour le syndicat SNUipp interrogé par franceinfo, qui considère que la sanction est "*disproportionnée*", l'Éducation nationale a "*maintenu l'obligation pour cette enseignante de quitter son poste*". Il y a donc bien eu une double sanction. Pour Thomas Audigier, du SNUipp, ces sanctions sont "*disproportionnées*" car l'enseignante "*n'a mis aucun élève en danger*". Elle se trouve dans une "*situation personnelle dramatique*" avance-t-il. Pour lui, "*il s'agit de faire un exemple et de faire taire les enseignants*" qui s'opposent à la réforme Blanquer.

A lire aussi